

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CDI

Le Centre de Documentation et d'Information est **un lieu réservé au travail et à la lecture**. L'accès est limité à 30 élèves de l'étude du collège toutes les heures de la journée lorsqu'il n'est pas déjà réservé par une classe (voir planning d'occupation vert/rouge). La circulation est libre pour les élèves du lycée. Le bon fonctionnement du lieu repose sur le Règlement Intérieur du collège et sur des principes que chacun se doit de connaître et de respecter.

## I. ACCÈS

1. Le CDI est ouvert à tous les élèves qui ont un **projet nécessitant l'usage des ressources du CDI** (recherches, lecture, consultation...). Les cartables des collégiens sont laissés à l'entrée, il est interdit d'y revenir pendant l'heure. Les collégiens attendent à l'extérieur que le professeur documentaliste les fasse entrer, puis les élèves sont invités à trouver rapidement une activité.
2. L'élève venant de l'étude reste au CDI pendant toute la durée de l'heure. Il est interdit de sortir sans autorisation.
3. Organisation du midi : **Le CDI est ouvert tous les midis et en accès libre de 12h30 à 13h50**. Les collégiens se rangent dans la file du CDI dans la cour et attendent que le professeur documentaliste vienne les chercher à 12h30.

## II. RÈGLES DE VIE

1. Le travail et la lecture de chacun doivent être respectés, c'est pourquoi le calme est nécessaire. **Le chuchotement est cependant autorisé pour une communication ponctuelle**. Les élèves qui travaillent en groupe doivent aussi respecter ce principe.
2. **Les fauteuils et les chaises ne peuvent pas être déplacés sans autorisation préalable**.
3. L'espaces classe et la petite salle informatique attenantes sont en accès libre pour les lycéens mais les collégiens doivent obligatoirement être accompagnés par un professeur.
4. Comme dans les autres salles du collège, nourriture, chewing-gums et bonbons sont interdits.

## III. LES ORDINATEURS

**Les ordinateurs sont là pour un usage pédagogique et non personnel.** Les jeux vidéo sont interdits. Sauf exception, un seul élève sera autorisé par PC.

## IV. LES DOCUMENTS

1. Le bon fonctionnement du CDI repose aussi sur le rangement. Chaque document est classé à une place précise. Merci de les remettre à leur place après les avoir consultés. **Tout document abîmé, déchiré ou découpé ou perdu devra être remboursé**. Les élèves peuvent emprunter 4 documents différents : 15 jours pour les romans, 1 semaine pour les documentaires, BD et mangas. Tout livre en retard sera sanctionné par une suspension temporaire de prêt.

Laura RANA - Professeure documentaliste